



Section de la Somme

Amiens le 24 août 2010

Philippe DECAGNY
Secrétaire Général

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale
BP 2607
80026 AMIENS CEDEX

Objet : Frais de déplacement pour les animations pédagogiques

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de l'audience que vous nous avez accordée le 1^{er} octobre 2009, nous vous avons renouvelé notre demande de remboursement des frais de déplacement occasionnés par les réunions de formation que sont les animations pédagogiques.

Vous nous avez répondu que l'enveloppe budgétaire ne vous le permettait pas et que vous aviez donné des consignes aux IEN pour diversifier les lieux des animations.

Nous vous avons donc rappelé que notre consigne syndicale "pas de frais, pas de déplacements" était reconduite pour l'année scolaire 2009-2010.

Les conditions budgétaires ne s'étant pas améliorées pour cette rentrée 2010-2011, le SE-UNSA est persuadé que vous n'envisagez pas de procéder à ce remboursement pour les animations pédagogiques de cette nouvelle année scolaire.

En conséquence, face à cet état de fait qui va à l'encontre de l'intérêt de nos collègues puisque ne respectant pas la réglementation en vigueur (décret 2066-781 du 3 juillet 2006) imposant le remboursement de ces frais de déplacement, le SE-UNSA ne peut que prolonger sa consigne syndicale.

Afin de préserver les intérêts des enseignants des écoles, et plus particulièrement de lutter contre la régression de leur pouvoir d'achat, je vous informe que le SE-UNSA conseille aux enseignants d'appliquer la consigne syndicale : "Pas de déplacement sans ordre de mission".

Ainsi, le SE-UNSA appelle les collègues, s'ils ne sont pas destinataires d'un ordre de mission et d'un imprimé permettant le remboursement avec leur convocation, conformément à la loi, à rester dans leur école pour y assurer leurs obligations de service et à ne plus se rendre aux animations pédagogiques qui ne se tiendraient pas dans leur commune d'affectation ou de résidence.

Le SE-UNSA vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'informer les IEN de la reconduction de cette consigne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, illegible name.